

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mai 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Jean-Pierre BERTRAND - Roland BLUM - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude GAUDIN - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Eric LE DISSES - Danielle MILON - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

IPE 002-993/15/BC

■ Attribution d'une subvention au pôle de compétitivité Capenergies et approbation d'une convention.

DPEATSV 15/13212/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de développement économique basée sur l'économie de la connaissance, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole apporte son soutien aux opérations technopolitaines, à la création d'entreprises innovantes, au développement d'une offre foncière et immobilière dédiée ainsi qu'au développement de filières d'avenir. A ce titre, elle soutient en fonctionnement l'action des sept pôles de compétitivité principalement impliqués sur son territoire : Optitec, Eurobiomed, Pegase, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capenergies, Risques, et participe au financement des projets de Recherche et Développement sur son territoire en abondant au Fonds Unique Interministériel (FUI).

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, grands groupes, PME, ETI, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique collaborative.

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ont vocation à soutenir l'innovation en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres du pôle grâce

Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mai 2015

notamment à des actions de soutien pour la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des résultats des projets de recherche et développement et en aidant les entreprises impliquées à prendre une position de premier plan sur leurs marchés en France et à l'international.

Les pôles de compétitivité font l'objet d'un audit par l'Etat tous les trois ans. Ils sont actuellement dans leur troisième phase d'action 2013 – 2018 en cohérence avec la décision n°10 du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, « l'ambition nouvelle des pôles est de se tourner davantage vers les débouchés économiques et l'emploi ».

Le pôle de compétitivité Capenergies compte fin 2014, 555 adhérents dont 80 sur le territoire de MPM, où il associe de grands industriels dont Contrôle Mesure Régulation, Comex SA, Cybernetix, SNEF, ONET Technologies, des écoles d'ingénieurs Centrale Marseille et Polytech Marseille et des laboratoires de recherche comme l'IUSTI (Institut Universitaire des Systèmes Thermiques Industriels) ou l'IRPHE (Institut Universitaire sur les Phénomènes Hors Equilibres).

Centré sur les énergies du futur, pour un véritable développement durable, Capenergies a pour objectif de tirer parti des atouts régionaux et nationaux pour développer une filière énergétique d'excellence adaptée au « mix énergétique » de demain. Ces technologies permettront de répondre aux besoins énergétiques, de préserver l'environnement et le climat tout en préparant l'industrie aux inévitables mutations technologiques et industrielles à venir.

Les trois domaines d'actions stratégiques du pôle sont l'efficacité énergétique, les systèmes énergétiques insulaires et zones isolées, la production d'énergies décarbonées. Ces domaines stratégiques s'appliquent sur les marchés tels que les bâtiments et écosystèmes urbains, les transports ou encore l'industrie.

Les principaux objectifs généraux de développement du pôle dans les trois à six ans sont :

- s'inscrire dans les dynamiques associées à la transition énergétique
- cibler les marchés applicatifs
- orienter le potentiel d'innovation issu de la recherche
- développer l'accès aux marchés en accompagnement les entreprises

Les principaux éléments de bilan 2014 du pôle sont :

- montage de projets de R&D collaboratifs : labellisation de 36 projets de R&D dont sept impliquent des acteurs de MPM
- actions PME/donneurs d'ordre pour faciliter l'accès aux marchés des PME/TPE
- actions spécifiques dans le domaine de la formation
- actions de développement à l'international (salons professionnels, aide au montage de projets européens)

Les actions stratégiques du pôle pour 2015 sont :

- favoriser l'émergence des projets de R&D collaboratifs
- développer le réseau et animer la communauté des membres du pôle
- favoriser l'internationalisation des entreprises.
- faciliter l'accès à l'emploi, à la formation et à la mise en place d'une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Les actions du pôle sur le territoire de Marseille Provence Métropole :

En 2015, le projet de Réseaux Electriques Intelligents (REI ou Smartgrids) issu d'une démarche lancée par le gouvernement en 2014, impliquera MPM sur un des trois volets (les deux autres volets étant concentrés sur Nice Sophia Antipolis et les Alpes de Haute Provence).

L'un des volets de la loi sur la Transition Energétique est de réduire la facture énergétique des ménages notamment des milieux les moins favorisés. Il est proposé à MPM de conduire sur plusieurs îlots urbains

dont l'îlot Allar sur Euroméditerranée, une expérimentation d'autoproduction/autoconsommation alliée à la diffusion d'équipements autonomes.

Cette candidature globale devra être portée en 2015 par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur impliquant les collectivités et les pôles de compétitivité SCS et Capenergies pour contribuer au développement des réseaux électriques intelligents.

Capenergies est également impliqué dans le projet Henri Fabre.

Le budget prévisionnel du pôle Capenergies pour 2015 s'élève à 2 356 651 euros.

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€
60 - Achats	21 000	70 - Produits	112 000
605 - Achats de matériels, équipements	5 000	706 - Prestations de services	112 000
606 - Achats de fournitures	16 000		
		75 - Autres produits	465 616
61 - Services extérieurs	673 766	756 - Cotisations	215 616
611 - Prestations de services	16 000	758 - Contributions financières	250 000
613 - Locations	64 592		
614 - Charges locatives	10 086	74 - Subventions d'exploitation	1 394 034
615 - Entretien et réparations	25 000	Etat	344 308
616 - Assurance	2 200	FNADT/FRED	190 000
617 - Etudes et recherche	547 887	DIRECCTE PACA Actions co	101 308
618 - Divers	8 001	DIRECCTE CORSE	50 000
		MEDDE	3 000
62 - Autres services extérieurs	496 485	Union Européenne	117 683
621 - Personnel extérieur à l'entreprise	90 000	Région PACA	586 571
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	152 500	DERIES	524 951
623 - Publicité, publications	28 284	SECA	44 800
6251 - Déplacements, missions et voyages	115 486	Service Europe	16 820
6257 - Réceptions	56 215		
626 - Frais postaux et frais de télécom.	26 000	Total Départements et Communauté	189 800
627 - Services bancaires et assimilés	18 000	Départements	54 800
628 - Cotisations	10 000	CG 13	14 945
633 - Impôts taxes et versements assimilés	9 600	CG 84	9 964
6311 - Taxe sur salaires (inclu dans charge)	0	CG 06	4 982
6333 - Taxe formation professionnelle	9 600	CG 04	4 982
64 - Charges de personnel	767 800	CG 83	19 927
641 - Salaires	437 160	Communautés de communes	135 000
645 - Charges sociales (y compris taxe sur	330 640	CPA	45 000
		TPM	10 000
65 - Autres charges de gestion courante		NCA	40 000
66 - Charges financières	3 000	MPM - Fonctionnement	10 000
681 - Dotations		MPM - ASI REI	30 000
aux amortissements et provisions		Autres	155 672
		CTC	155 672
		ADEME	0
TOTAL des charges prévisionnelles	1 971 651	76 - Produits financiers	
87 - Contributions volontaires	385 000	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
Valorisation temps passé	385 000		
		TOTAL des produits prévisionnels	1 971 651
		87 - Contributions volontaires	385 000
		Valorisation temps passé	0
		Dons en nature	75 000
		Prestations en nature	310 000
TOTAL des charges	2 356 651	TOTAL des produits	2 356 651

Il convient d'approuver la convention avec le pôle de compétitivité Capenergies, relative aux modalités d'attribution de subvention.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir le développement du pôle de compétitivité Capenergies.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 10 000 euros à l'association Capenergies.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée conclue avec l'association Capenergies.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer la convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous-politique B330 - Chapitre 65, Article 6574 intitulé « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué - Emploi
Enseignement supérieur - Technopôles - Recherche

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Innovation prospective et Enseignement
supérieur

Jérôme ORGEAS

Frédéric COLLART

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER